



République Française  
Département de la Charente  
**COMMUNAUTE DE COMMUNES DU ROUILLACAIS**

-----

## Procès-verbal

### Séance du conseil communautaire du 12 février 2024

Nombre de conseillers  
en exercice : 28  
Titulaires présents : 22  
Suppléants : 0  
Pouvoirs : 2  
Excusés : 6

L'an deux mille vingt-quatre, le douze février à 18 heures, le Conseil communautaire, dûment convoqué le 2 février dernier, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par La Loi, à la Salle Communautaire - 16170 ROUILLAC, sous la présidence de Monsieur Christian VIGNAUD, Président.

#### I. Ouverture de la séance à 18h00

Nombre de conseillers en exercice : 28

#### II. Vérification du quorum

Le président de séance procède à l'appel des conseillers communautaires en exercice.

##### Présents :

**COURBILLAC** : / **DOUZAT** : M. Pascal BURBAUD, **ECHALLAT** : M. Alain BRIAND, **GENAC-BIGNAC** : M. Franc PINAUD, M. Éric COUVIDAT, **MARCILLAC-LANVILLE** : Mme Marie-Annick ROY-PLANTEVIGNE, **MAREUIL** : Mme Claudine RODET, **MONS** : / **ROUILLAC** : Mme Dominique MANCIA, M. Christian VIGNAUD, Mme Françoise ROY, M. Patrick GODICHAUD, M. Jean-Pierre VIDAL, Mme Nicole LANFRANCHI, M. Christian BERTON, Mme Marie-France DUMOUT **SAINT-AMANT-DE-NOUERE** : M. Laurent BATY, **SAINT-CYBARDEAUX** : M. Francis ROY, M. Joël COBERAC, **SAINT-GENIS-D'HIERSAC** : Mme Stéphanie ROTURIER, M. Emmanuel RIPPE, M. Jean-Claude GUILLOT **VAL D'AUGE** : M. Bernard SALAMAND, **VAUX-ROUILLAC** : M. Jean-Guy CHAUVET.

Suppléants en situation délibérante :

Pouvoirs : Mme Marina GRAMMATICO à M. Franc PINAUD, Mme Elisabeth MASSON à Mme Dominique MANCIA

Excusés : M. Gilles RIPOCHE, M. François PERROT, Mme Marina GRAMMATICO, Mme Elisabeth MASSON, M. Patrick MESNARD, M. Alexandre GAUVIN

### III. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Le Président ayant ouvert la séance, procède en conformité à l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris dans le sein du conseil. Madame Stéphanie ROTURIER est désignée pour remplir cette fonction.

### IV. Adoption du procès-verbal de la dernière séance

Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 15 janvier 2024 a été transmis par courriel le 22 janvier 2024. Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du dernier conseil communautaire.

### V. Décisions prises par le président en vertu de l'article L.2122-22 du C.G.C.T.

| DATE       | NATURE         | OBJET                          | DESCRIPTIF  |
|------------|----------------|--------------------------------|---|
| 22/01/2024 | COMMUNICATION  | LORGNETTE                      | DEVIS D'UN MONTANT DE 6 000 € HT POUR L'ACCOMPAGNEMENT DANS LA REDACTION DE LA LORGNETTE (2 NUMEROS / AN) |
| 22/01/2024 | COMMUNICATION  | LORGNETTE                      | DEVIS D'UN MONTANT DE 2 200 € HT POUR LA REALISATION DE REPORTAGES VIDEOS (4 VIDEOS / AN)                 |
| 24/01/2024 | ASSAINISSEMENT | REVISION ZONAGE ASSAINISSEMENT | PLAN DE FINANCEMENT ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (25%)   |

### VI. Ordre du jour et synthèses des décisions à prendre

#### 1. Délégation de l'admission en non-valeur des créances de faible montant

Le Conseil Communautaire donne délégation au Président pour accepter l'admission en non-valeur de toutes créances inférieures à 100 € par créance.

#### 2. Fongibilité des crédits – Budgets 2024

Le Conseil Communautaire autorise Monsieur le Président à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans une limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvant pas dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections. Il est proposé d'inscrire de manière pérenne ce dispositif et de l'inscrire dans le Règlement Budgétaire et Financier de la Collectivité.

#### 3. Adhésion et représentant Savoir-Faire du Cognac

Le Conseil Communautaire décide de renouveler l'adhésion à l'association Les Savoir-Faire du Cognac et valide l'appel à cotisation proposé pour les années 2024, 2025 et 2026.

Le Conseil Communautaire valide également la candidature de M. Thierry Marcillaud pour représenter la collectivité au sein de l'association.

Une présentation de l'association est attendue lors d'un prochain Conseil Communautaire.

#### **4. Créance éteinte – Budgets Ordures Ménagères**

Le Conseil Communautaire adopte l'admission en « créances éteintes » pour un montant de 934,50 € sur le budget ordures ménagères, selon les états transmis, arrêté à la date du 30 janvier 2024 et du 05 février 2024 et précise que cette dépense sera inscrite au compte 6542 « créances éteintes » du budget ordures ménagères.

#### **5. Avance de subvention à l'association ALPR avant le vote du budget**

Les membres du Conseil Communautaire autorisent le versement à l'ALPR d'une avance sur subvention d'un montant total de 125 000 € (soit 50 % de la subvention 2023-2024) avant le vote du budget primitif 2024.

#### **6. Convention de financement journée ALSH**

Le Conseil Communautaire adopte les termes techniques et financiers des conventions « Communauté de Communes du Rouillacais – Commune » permettant le remboursement à la Communauté de Communes du Rouillacais des aides familles versées à l'ALPR et autorise le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

#### **7. Signature Convention Territoriale Globale**

La Convention Territoriale Globale couvre de nombreux champs d'intervention : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social... Elle facilite le développement des services aux familles mais elle permet aussi de questionner le fonctionnement des services existants et de mieux les mobiliser. Une convention de partenariat a été élaborée entre la Caisse d'Allocations Familiales, l'État, l'Éducation Nationale, le Département, la MSA et la Communauté de Communes du Rouillacais pour une durée de 5 ans (2024-2028).

Les services communautaires (Action Sociale, Services à la Population, Petite Enfance) et les partenaires (Association Loisirs en Pays Rouillacais) présentent les principales actions réalisées lors de la période 2019-2023.

Les membres du Conseil Communautaire approuvent les termes techniques et financiers de la Convention avec les différents partenaires et autorisent le Président à signer tout document relatif à la présente délibération.

#### **8. Plan de financement « Nos Aînés, notre mémoire »**

La Communauté de Communes s'est engagée dans la réalisation d'un projet de recueil de mémoire et de témoignages des plus anciens habitants du Rouillacais. Il s'agit de mettre en valeur le patrimoine mémoriel du territoire. Après une première phase de recueil des souvenirs auprès des aînés, une seconde phase permettra de mettre en scène ces paroles recueillies à travers une initiation théâtrale

avec les écoliers et collégiens. Enfin, paroles et portraits seront retranscrits à l'occasion d'une soirée spéciale et dans un bel ouvrage.

Le Conseil Communautaire valide le plan de financement estimé à 26 160 € et se positionne comme commanditaire du projet. De plus, le Président est autorisé à signer tous les documents relatifs aux différentes demandes de subventions, notamment les fonds Européens.

#### **9. Acquisition de terrains – Service Eau Potable**

Afin d'assurer la sécurité du périmètre des puits de captage de Bignac, et en prévision de la création de l'usine de traitement des pesticides, il est proposé d'acquérir de nouvelles parcelles.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à prendre contact auprès des propriétaires et à négocier les modalités techniques et financières de ces acquisitions.

#### **10. Convention avec Charente Eaux pour Assistance à Maîtrise d'Ouvrage**

Les membres du Conseil Communautaire décident de l'accompagnement de la part de Charente Eaux pour la réalisation d'une étude hydrogéologique de définition du périmètre de l'aire d'alimentation du captage de Bignac et autorise le Président à signer la convention pour un montant de 12 375 € HT.

### **VII. Questions et informations diverses**

Claudine Rodet relaye la demande formulée par la présidente du SIVOS de Mareuil de lancer une réflexion sur la mise en place d'une cuisine collective sur le territoire rouillacais ; laquelle pourrait desservir les maisons de retraite et les écoles *etc...* Le président informe que la Communauté de Communes n'est pas dépositaire de la compétence scolaire ni gestionnaire d'EHPAD. Il informe aussi que le département de la Charente mène actuellement son Projet Alimentaire Territorial

Marie Annick Roy Plantevigne s'interroge sur la mise en place du formulaire de changement de situation annexé au règlement intérieur des déchets ménagers.

Le Président lève la séance à 20h